IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE

- **Vu le Code de l'Education, notamment les articles R 719-51 à R 719-80**
- **Vu le Code de la Commande publique**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Public)**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2025 relative à la politique achats**
- **Vu l'élection du conseil d'IUT Dijon Auxerre Nevers en date du 7 juin 2023 nommant M. Nicolas NOIROT en qualité de directeur de l'IUT Dijon Auxerre Nevers à compter du 1er septembre 2023.**

Rappels
La délégation de signature n'opère pas un transfert de compétence du délégant au délégataire.
Chacune des délégations est personnelle et devient caduque si le délégant ou/et le délégataire change.
Une délégation de signature est accordée dans les limites expressément mentionnées à :

BENEFICIAIRES			**DELEGATION**			
NOM	**PRENOM**	**FONCTIONS**	**Etendue de la délégation**	**Services Opérationnels et/ou Centres de coût**	**Montant maximum**	**Vu et pris connaissance Signature du délégataire**
TAYBI MOUSSAOUI	Rabab	Responsable antenne financière	Engagement de dépenses (fonctionnement et investissement) Attestation de service fait --- Actes préparatoires factures recettes Liquidation encaissements	Tous	10 000€ HT --- Sans limitation	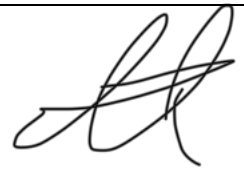
LASJUILLIARIAS	Virginie	Responsable Administrative	Engagement de dépenses (fonctionnement et investissement) Attestation de service fait Certification de service fait --- Actes préparatoires factures recettes Liquidation encaissements	Tous	Sans limitation	

Le présent document annule et remplace tout document antérieur.

Dijon, le 6 octobre 2026
Le Directeur
de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers

Nicolas NOIROT